

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PELERINAGES

POUR LES PRETRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

I. Conditions générales

Tous les Prêtres des différents Diocèses de la Côte d'Ivoire peuvent participer aux pèlerinages ;

II. Pièces à fournir :

1. Un (1) passeport en cours de validité pour au moins six (6) mois ;
2. La photocopie des pages 2 et 3 du passeport ainsi que des différents visas obtenus ;
3. La photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
4. Deux (2) photos d'identité couleur de même tirage sur fond blanc;
5. Un (1) carnet de vaccination à jour (méningite, fièvre jaune, hépatite B, fièvre typhoïde) ;
6. Une (1) attestation de revenus ;
7. Si le voyage est offert, une (1) attestation de prise en charge légalisée, de la personne qui offre le voyage, ainsi que ses (3) derniers bulletins de salaire et son relevé de compte des trois (3) derniers mois avant la date de dépôt de dossiers (1^{er} Mars au 31 Mai 2018) ;
8. Une (1) autorisation de sortie et le celebret visés par l'Evêque, pour les Prêtres;
9. Une (1) autorisation de sortie visée par le supérieur de la congrégation ou communauté et la preuve d'appartenance à la congrégation ou communauté, pour les Religieux et Religieuses;

NB: Toutes ces pièces (sauf les carnets de baptême, de vaccination et l'attestation de vie chrétienne) doivent être fournies en deux (2) exemplaires, dans deux (2) enveloppes kaki grand format : originale et une (1) photocopie.

I. Conditions financières

- ✓ S'acquitter totalement des frais de participation au pèlerinage au plus tard un (1) mois avant le voyage : A l'inscription **534.250 FCFA minimum (comprend les frais d'offrande)**. Solde **29 Juin 2018**.
- ✓ Dernier délais d'inscription : **18 Mai 2018** ;

II. Recollections préparatoires

- ✓ Samedi 09 Juin 2018 au Sanctuaire Eucharistique St Paul de 08h30 à 12h30
- ✓ Samedi 28 Juillet 2018 au Sanctuaire Eucharistique St Paul de 08h30 à 12h30

Contacts : 20.21.47.14 / 20.36.01.47 / 07.03.87.63 / oeuvrescatholiquesci@yahoo

DIEU VOUS BENISSE!